

## Règlement du jeu concours « Shop & Win » au City Concorde

La Société Concorde Gestion s.à.r.l, établie et ayant son siège social à L-8060 Bertrange sous le numéro B50466, organise un jeu concours qui se déroulera **le mardi 27 décembre 2016,** au Centre Commercial City Concorde, situé à L-8060 Bertrange, 80 Route de Longwy.

### *1- Conditions d'accès au Jeu :*

Ce jeu-concours est gratuit et sans obligation d'achat. Il est ouvert à toute personne physique, majeure (18 ans révolus), résidant au Luxembourg ou dans tout autre pays.

Le personnel et les commerçants du City Concorde ne sont pas autorisés à participer au concours.

La société organisatrice se donne le droit de vérifier si toutes les conditions de participation du jeu sont réunies. Le non-respect des règles prescrites par le règlement entrainera l'annulation de l'inscription du participant. Toute fraude ou fausse déclaration sera sanctionnée par l'exclusion du participant au jeu-concours.

La participation implique la connaissance et l'acceptation pure et simple du règlement dans son intégralité.

### *2- Comment participer :*

Le jeu-concours se déroulera le mardi 27 décembre 2016 entre 19 et 24 heures.

La participation au jeu est ouverte à toute personne et se fait pour tout achat effectué entre 19 et 23 heures le mardi 27 décembre 2016 dans un des magasins City Concorde ou pour toute consommation prise à cette date dans un des restaurants du Centre commercial City Concorde.

Pour participer, le joueur doit se présenter au stand « Shop & Win » avec son ticket de caisse **avant 24 heures le mardi 27 décembre 2016.** Une hôtesse vérifie la validité du ticket de caisse, date et heure. Le client doit ensuite encoder le montant acheté sur une borne où un générateur de hasard désigna le lot gagné.

Les clients sans ticket d'achat auront également la chance de participer au jeu. Un bouton spécial « sans ticket » est prévu sur la borne. Ces joueurs ne seront cependant pas éligibles aux mêmes gains (voir 3).

Le stand « Shop & Win » sera fermé à 24 heures le mardi 27 décembre 2016.

Il n'existe aucune limite du nombre de participation pour les joueurs se présentant avec un ticket de caisse. Il est toutefois précisé qu'un ticket de caisse ne permet qu'une seule participation avec ticket et rappelé que le ticket doit porter la date du 27 décembre 2016 et une heure comprise entre 19h00 et 23h00.

Pour les personnes sans ticket de caisse, la participation est limitée à une pour le 27 décembre 2016.

### *3- Désignation du gagnant :*

Les gagnants seront désignés par un générateur de hasard.

Les lots mis en jeu sont les suivants :

- des gadgets (une boîte avec des bonbons, des porte-clés avec lampe- torche, etc, ...)
- des bouteilles 37,5cl de crémant des Caves Gales
- des chèques-cadeaux City Concorde correspondant à la somme achetée , par coupures de 5€, 15€, 25€ ou 50€, le chèque sera arrondi à la valeur supérieure, multiple de 5€

L'organisateur du jeu concours mettra en jeu un montant maximum de 1000€ à gagner pour ce jeu du 27 décembre 2016.

Pour les clients sans ticket de caisse, le gain maximal est limité à 10€ par personne.

Tous les prix gagnés seront remis directement aux gagnants.

Les gagnants de chèques-cadeaux, devront remplir une fiche avec toutes leurs coordonnées. Les chèques sont à retirer au stand « chèques-cadeaux » installé au City Concorde le mardi 27 décembre 2016. Le gagnant peut également choisir de se faire adresser le(s) chèque(s)-cadeaux par lettre recommandée.

### *4- Limites et exonérations de responsabilité :*

Si le gagnant ne peut bénéficier de son lot pour des raisons indépendantes de la société organisatrice, il ne pourra lui en être tenu en rigueur.

La société organisatrice décline toutes responsabilité pour tous incidents et / ou accidents qui pourraient survenir lors de l'utilisation du lot ou du fait du prix attribué, que ce soit par cas fortuit ou du fait d'un tiers. Elle ne pourra être tenue pour responsable des agissements des gagnants lors de l'utilisation du lot.

### *5- Contestations et litiges :*

La société organisatrice ne peut être tenue responsable si en cas de force majeure ou d'évènements indépendants de sa volonté perturbant le déroulement du jeu, elle était amenée à modifier, annuler, proroger ou écourter ledit jeu concours pour quelque cause que ce soit (pour citer quelques exemples : impossibilité d'accès au stand, problème technique de la borne). Elle n'a pas l'obligation d'en informer individuellement chaque participant ni d'octroyer des dommages et intérêts.

Par leur seule participation, le gagnant autorise l'utilisation de son nom et photo pour la publicité, et ceci sans aucune compensation.

Les participants marquent leur accord quant à l'utilisation de leurs données personnelles. Ils disposent cependant, conformément à la loi du 2 août 2002 relative à la protection des données personnelles, d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des données les concernant. Toutes les informations collectées dans le cadre du jeu concours ne seront ni vendues, ni cédées à un tiers de quelque manière que ce soit.

### *6- Dépôt du règlement :*

Le présent document constitue le règlement du jeu, lequel a fait l'objet d'un dépôt à l'étude des Huissiers de Justice Carlos CALVO et Frank SCHAAL, demeurant à L-1461 Luxembourg, 65, rue d'Eich.

Le règlement de jeu peut est disponible sur simple demande à la direction du centre commercial City Concorde au 2<sup>e</sup> étage.

La participation au jeu concours implique l'acceptation du présent règlement et n'autorise aucun recours en justice. En cas de modification du règlement, la dernière version déposée chez l'huissier de justice fait foi.

Toute modification du présent règlement devra faire l'objet d'un avenant et sera déposé chez l'huissier de justice précité. La date d'entrée en vigueur de ces modifications sera celle du dépôt chez l'huissier. La version déposée chez l'huissier fera foi et prévaudra en cas de litige ou de divergence entre deux règlements.